

DECISION n° 2025 - 04

Portant sur l'acquisition d'un
robot-coupe pour le restaurant
scolaire
Société BENARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20250306-DEC_2025_004-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

Publication : 11/03/2025

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de renouveler l'équipement du restaurant scolaire, notamment le robot-coupe,

Considérant les propositions financières des entreprises :

- BENARD, devis DV043-005785 du 25/02/2025,
- ECOTEL, devis DEV92587 du 18/02/2025,
- EDCP, devis DE-2024-14277 du 13/11/2024,

Après analyse des devis,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour l'acquisition d'un robot-coupe pour le restaurant scolaire pour un montant de 2 640,00 € HT, soit 3 168,00 € TTC, auprès de la société BENARD, domiciliée rue Marie Lorraine, ZAC des Fougrolles à LA VILLE-AUX-DAMES (37700).

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Les dirigeants de la société BENARD,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le

Le Maire

Emmanuel DUMENIL

